

Nombre de membres :  
En exercice : 34  
Présents : 29  
Pouvoirs : 3  
Votants : 32

Abstentions : -  
Exprimés : 32  
Pour : 32  
Contre : -

N°2017-62

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-sept,

Le jeudi quinze juin à vingt heures,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, président.

**Titulaires présents :** Guy BAUDRIER, Alain BLOND, Paul BRACHET, Albert DELHOUME, Daniel DESBORDES, Eric DOMBRAY, Magdaleina FREDON, Louis FURLAUD, Dominique GERMOND, Sylvie GERMOND, Christophe GEROUARD, Patrick GIBAUD, Bruno GRANCOING, Nathalie MARCHADIER, Jean MAYNARD, Marie-Laurence MORANGE, Alain PERCHE, Jean-Pierre PATAUD, Françoise PIQUET, Pascal RAFFIER, Guy RATINAUD, Raoul RECHIGNAC, Jean-Pierre ROMAIN, Richard SIMONNEAU, Maryse THOMAS, Agnès VARACHAUD, Christian VIGNERIE, Joël VILARD.

**Suppléants présents :** Stéphane MALIVERT, suppléant de Daniel ESCURE.

**Absents :** Véronique BINDE, Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE, Daniel ESCURE, Luc GABETTE, Paula GABORIAU, Cécile GUILLAUDEUX.

**Pouvoirs :** Véronique BINDE à Louis FURLAUD, Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE à Patrick GIBAUD, Cécile GUILLAUDEUX à Agnès VARACHAUD.

**Secrétaire de séance :** Daniel DESBORDES

**Objet**

**Attribution d'une subvention d'équilibre au C.I.A.S. pour l'année 2017**

Le Président indique que dans le but d'équilibrer le budget du CIAS en 2017, celui-ci nécessite une subvention. Le montant proposé aux membres du conseil communautaire s'agissant de cette subvention s'élève à 49 014€.

Le Président précise que cette somme correspond au coût annuel du service de coordination de l'action sociale (Point écoute) de Saint-Laurent-sur-Gorre pour lequel une subvention d'équilibre annuelle s'élevant à 21 000€ était attribuée chaque année. Les 28 000€ supplémentaires permettront de financer le poste de responsable du CIAS qui correspond à un emploi mi-temps.

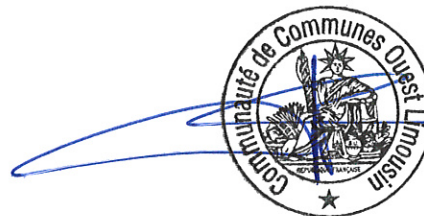
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'attribuer :

- une subvention d'équilibre au CIAS pour l'année 2017 de 49 014€.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire  
Le  
Le Président

Le Président,



REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
DE ROCHECHOUART

LE 22 JUIN 2017

